

# Conditions générales

---

## Article 1 :

L'association Affinity met en oeuvre un ensemble de moyens pour favoriser les échanges entre les personnes seules.

## Article 2 :

Tout postulant agit pour son propre compte dans un esprit de loyauté conforme aux objectifs d'Affinity et autorise de contacter et d'être contacté par des personnes conformes aux objectifs de l'association Affinity.

## Article 3 :

Toute personne inscrite peut demander à tout moment sa radiation de l'association. Dans ce cas, son dossier sera immédiatement détruit.

## Article 4 :

Toute candidature est soumise à l'accord de l'association qui restituera, en cas de refus, tout paiement effectué.

## Article 5 :

Chaque personne s'engage à agir avec discrétion et loyauté, vis à vis de toutes les personnes rencontrées par l'intermédiaire de l'association. En cas de manquement à cette règle, la radiation de l'association serait prononcée aux torts du membre fautif et les sommes versées resteraient acquises à l'association définitivement.

## Article 6 :

Chaque membre de l'association est personnellement responsable quand au conséquences des indications fournies et s'engage à préciser spontanément sa situation familiale aux personnes rencontrées par l'intermédiaire de l'association Affinity.

**Article 7 :**

Toute personne inscrite informera immédiatement l'association de tout changement intervenant dans sa situation personnelle et décharge celle-ci des conséquences de leurs services.

**Article 8 :**

A tout moment, un droit d'accès et de rectification permet aux personnes inscrites de modifier et/ou supprimer les informations les concernant en possession de l'association (Loi du 16/01/78 relative à l'information, aux fichiers et libertés).

**Article 9 :**

La participation aux services de l'association est strictement personnelle et non transmissible.

**Article 10 :**

Toute personne participant aux services de l'association les autorise à communiquer les éléments d'informations nécessaires à la mise en relation avec d'autres personnes.

**Article 11 :**

L'inscription à l'association suivie de l'envoi des sélections se feront après l'encaissement de votre cotisation.